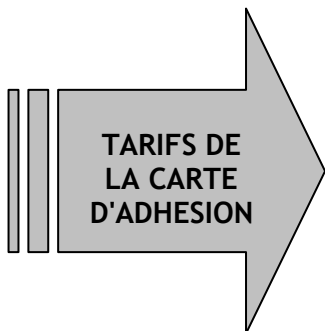


Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse.

En devenant adhérent à l'association des salariés de l'agriculture de nombreux avantages s'offrent à vous :

- des réductions sur nos activités, nos sorties,...
- la réception de notre bulletin "Terriens sans terre",
- des offres exclusives, des abonnements à tarifs préférentiels (Avenir Aquitain, ...)

L'adhésion est valable pour un an à compter du règlement de la cotisation. Un complément pour carte familiale peut-être fait à tout moment. Par la suite, le renouvellement se fera à compter de l'expiration de la précédente cotisation (et non de la date d'envoi de votre règlement). Décision de l'Assemblée Générale du 17 mars 2012.



- Formule 1 : Individuelle : 25 €
 - Formule 2 : Familiale : 35 €
 - Formule 3 : Individuelle : 15 €
 - Formule 4 : Familiale : 20 €
- } Jeunes (de 16 à 25 ans),
chômeurs, bénéficiaires RSA
- Formule 5 : Individuelle Sympathisant (non salarié agricole) : 35 €
 - Formule 6 : Familiale Sympathisant (non salarié agricole) : 45 €

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Mobile _____ Email _____

Année de naissance : Vous _____ Votre conjoint(e) _____

Emploi _____ Employeur _____

Je désire adhérer à l'ASAVPA et je verse _____ € correspondant au prix de la carte :

Formule 1 : 25 €

Formule 2 : 35 €

Formule 3 : 15 €

Formule 4 : 20 €

Formule 5 : 35 €

Formule 6 : 45 €

(cochez la case correspondante à votre situation)

Acceptez-vous d'être pris en photos oui non

Autorisez-vous l'ASAVPA 33 à utiliser ces photos (presse ou Internet) oui non

Date :

Signature :